



**OBJET ANNULATION ET CREATION DE L'ENSEMBLE DES
POSTES DES EMPLOYES COMMUNAUX**

Réf. 2015 -13 - feuillet 2/3

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 27 JANVIER 2015
A 20H00**

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Christophe GUITTON, Maire :

Présents : Christophe GUITTON, Daniel AUDIBERT, Chantal MACQUET, Marie-Noëlle MINARD, Thierry DUFOUR, Agnès BRUNOT, Christelle COMBET, Viviane JEANTET, Jean-Philippe TAVARES, Laurence NIQUET, Yoan MAZZA, Bénédicte VIVIAN, François FOSSOUX.

Absents représentés : Dominique BOUVET (pouvoir à Daniel AUDIBERT), Eric PIERRE (pouvoir à Christophe GUITTON)

Absent: néant

Secrétaire de séance : Laurence NIQUET

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 13

Nombre de conseillers ayant pris part au vote : 15

Marie-Noëlle MINARD, rapporteur expose :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissements publics sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement public.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Vu les évolutions successives des emplois communaux en temps et titres, la présente délibération annule et remplace l'ensemble des délibérations antérieures et notamment les délibérations : 2008-34; 2008-35; 2008-36; 2008-43; 2009-25; 2011-17; 2010-34; 2013-47.

Il est proposé au Conseil Municipal, après suppression de l'ensemble des postes des employés communaux, d'approuver la création des postes suivants :

- Un poste de rédacteur principal à temps complet
- Un poste d'agent technique de 2^{ème} classe à temps complet en charge de l'entretien des bâtiments, de la voirie et des espaces communaux
- Un poste d'agent technique de 2^{ème} classe, assurant les fonctions d'ATSEM à l'école public de Nonglard, à temps non complet à 47,23% annualisé



**OBJET ANNULLATION ET CREATION DE L'ENSEMBLE DES
POSTES DES EMPLOYES COMMUNAUX**

Réf. 2015 -13 - feuillet 2/3

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 27 JANVIER 2015

A 20H00

- Un poste d'agent technique de 2^{ème} classe, responsable de l'encadrement des activités périscolaires à temps non complet à 27% annualisé
- Un poste d'agent technique de 2^{ème} classe responsable de l'organisation et de la gestion de la cantine et garderie à temps non complet à 71.9% annualisé
- Un poste d'agent technique de 2^{ème} classe d'aide à la cantine et à la garderie, participant à leur gestion et organisation, à temps non complet à 50,4% annualisé
-
- Un poste d'agent technique de 2^{ème} classe, agent d'entretien des locaux communaux et à l'école municipale à temps non complet à 40.8% annualisé

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, adopte cette délibération.

Se sont opposés : néant

Se sont abstenus : néant

Ont voté pour : l'ensemble des conseillers



OBJET ANNULATION ET CREATION DE L'ENSEMBLE DES
POSTES DES EMPLOYES COMMUNAUX

Réf. 2015 -13 - feuillet 2/3

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 27 JANVIER 2015
A 20H00

NOM	SIGNATURE	BON POUR POUVOIR
Christophe GUITTON		
Daniel AUDIBERT		
Chantal MACQUET		
Marie-Noëlle MINARD		
Thierry DUFOUR		
Agnès BRUNOT		
Christelle COMBET		
Viviane JEANTET		
Eric PIERRE		
Dominique BOUVET		
Jean-Philippe TAVARES		
Laurence NIQUET		
Yoan MAZZA		
Bénédicte VIVIAN		
François FOSSOUX		

Date de convocation : 22/01/2015

Date d'affichage : 28/01/2015

A Nonglard le 27/01/2015

Fait et délibéré le 27/01/2015

Pour extrait conforme

Le Maire, Christophe GUITTON

Acte télétransmis en Préfecture le 28/01/2015